



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 24 OCTOBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 40

Après une consultation des membres en communication, le contrôle portant sur la journée du 21/22 octobre est validé.

Hormis des sanctions qui se répètent chaque semaine (absence de secrétaire), on constate peu d'anomalies.

Une pénalité sportive et financière est notifiée au club de VILLEFRANCHE HB BEAUJOLAIS en -18M/P12.

Il est convenu que la COC procède aux tirages des Coupes de France Nationale Masculine (1/32è) et Féminine (1/16è) le lundi 30 octobre prochain dans les locaux de la FFHandball. Feront leur entrée les clubs de PROLIGUE et LFH.

Ces tirages seront effectués par secteur géographique avec protection des clubs de PROLIGUE et de LFH. Reçoit le plus petit niveau de jeu ou le premier tiré s'il s'agit de clubs de même niveau ou de niveau inférieur.

Ces deux tours sont programmés le week-end du 18/19 novembre 2017.

Pour le bon fonctionnement des compétitions. Ci-après quelques rappels importants à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



## INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

### 1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à [sportive@ffhandball.net](mailto:sportive@ffhandball.net) et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT [s.petit@ffhandball.net](mailto:s.petit@ffhandball.net).

### 2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET ([as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)).

### 3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

**ATTENTION** : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

### 4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 26 octobre 2017

Pascal BAUDE  
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 21/22 OCTOBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASC BEZIERS HB -18F/P19</li> <li>- ALS PLOUAGAT HB -18F/P5</li> <li>- BRUGES 33 HANDBALL -18M/P2</li> <li>- CONVENTION COTENTIN -18M/P5</li> <li>- ENTENTE SEINE EURE HANDBALL -18M/P6</li> <li>- ALLIANCE ARTOIS HANDBALL -18M/P9</li> <li>- MASSY OUEST ESSONNE -18M/P6</li> <li>- HAND BALL CLUB GIEN LOIRET N2M/P2</li> <li>- AS BTP NICE HANDBALL N2M/P6</li> <li>- LES OLONNES VENDEE HANDBALL/SEC OLONNE HB N3M/P2</li> <li>- ASA MAISONS ALFORT HB N3M/P3</li> <li>- HB 07 LE TEIL N2F/P4</li> <li>- CS VESULIEN HAUTE SAONE N3F/P6</li> <li>- SAINT-FLOUR HANDBALL N3F/P7</li> </ul>
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- ENT. VILLEFRANCHE HB/LIMAS HB/BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HB -18M/P12
* <u>FORFAIT</u>	/

\* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : « Accéder aux procès-verbaux... ». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

\*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.